

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CHARNÈCLES
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre d'élus : 10	Présents : 6 puis 7	L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à seize heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil, sous la présidence de madame Nadine REUX, présidente du CCAS de Charnècles.
Absents : 4 puis 3	Procurations : 1	
Date de convocation : 21/11/2025		

Étaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, FAISST Séverine (arrivée à 16h20), ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, RICHARD Bertrand, BERTIER Denis.

A donné pouvoir : BLANCHET Anne-Marie à LABBÉ Christine

Absents : BLANCHET Anne-Marie (a donné pouvoir), BONNET Sylviane, RÉALE Jacqueline

Secrétaire de séance : Christine LABBÉ a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15/10/2025 ;
- Délibération portant sur le choix des prestataires et la fixation des tarifs pour le colis de Noël ;
- Délibération portant sur la signature d'une convention de partenariat et de financement des parcours BAFA en Pays Voironnais pour l'année 2026 ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2025

Madame Nadine REUX, présidente, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 2025.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 7 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

FETE ET CEREMONIE

DÉLIBÉRATION 2025-12 : CHOIX DES PRESTATAIRES ET FIXATION DES TARIFS POUR LE COLIS DE NOËL

Arrivée de Séverine FAISST à 16h20

VU les propositions de la ferme du Bois Vert, de la ferme du Grand Chemin, de la SCEA « Pisciculture du moulin », de la biscuiterie Carpentier et de la Tacoulienne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les choix concernant les prestataires retenus pour l'élaboration des colis de Noël ;

Madame la présidente **RAPPELLE** à l'assemblée que chaque année, le CCAS de la commune de Charnècles propose aux aînés de la commune qui ne souhaitent pas prendre part à son traditionnel repas de Noël, d'opter pour un colis de Noël préparé avec des produits locaux.

Madame la présidente **PROPOSE** à l'assemblée de valider le choix des prestataires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 8 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE de valider les propositions de produits présentées par la ferme du Bois Vert, la ferme du Grand Chemin, la SCEA « Pisciculture du moulin », la biscuiterie Carpentier et la Tacoulienne, pour des montants de :

- 32,52 euros TTC pour un colis simple ;
- 42,72 euros TTC pour un colis double.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Échanges préalables à la mise au vote : néant.

AFFAIRES GENERALES

DÉLIBÉRATION 2025-013 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DES PARCOURS BAFA EN PAYS VOIRONNAIS POUR L'ANNÉE 2026

Madame la présidente **RAPPELLE** l'engagement du CCAS en faveur de l'accès au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), qui a notamment abouti à l'intégration au partenariat établi depuis 2006 entre les communes ou les CCAS de Charnècles, La Murette, Saint-Blaise de Buis, Saint-Cassien et Réaumont et la MJC de Rives d'un volet portant sur le financement des formations pour les jeunes Charnéclois.

Elle **DIT** que cette initiative a été complétée depuis 2024 par une démarche territoriale BAFA en Pays Voironnais, avec le soutien et la participation financière de la CAF.

La coopération en faveur d'un parcours BAFA en Pays Voironnais a pour intérêt de tendre vers un fonctionnement équitable, solidaire et coopératif dans le cadre de la CTG avec un projet tourné vers de la pluricommunalité et une approche de politique enfance et jeunesse territoriale. La convention présentée permet de formaliser cette approche et d'expérimenter un modèle de coopération à l'échelle de 16 communes volontaires.

Madame la présidente **PRÉCISE** que l'article 3 fixe les modalités de participation financière du CCAS.

CONSIDÉRANT le projet de convention reçu en date du 21 novembre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 8 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE madame la présidente à signer la convention proposée et tous documents s'y rapportant ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Échanges préalables à la mise au vote : Marie-Christine ROBIN demande si l'accompagnement financier des jeunes Charnéclois se poursuit. Bertrand RICHARD répond que la convention avec la MJC (100 € par jeune, plafonnée à 3 jeunes par an) sera modifiée et le dispositif remplacé par celui de cette nouvelle convention, plus avantageux et permettant d'accompagner plus de jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

Téléthon les 6 et 7 décembre. Rendez-vous le 7 à 14h00 pour l'installation.

Repas des aînés le 14 décembre. Préparation de la salle le samedi à 15h00.

Préparation des colis le 15 décembre à 14h00.

Prochain conseil d'administration du CCAS le 15 janvier 2026 à 17h00.

Séance levée à 16h40.

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil d'administration du 19/02/2026.

La présidente du CCAS
Nadine REUX



La secrétaire de séance,
Christine LABBÉ

